

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE

SAINT-CLEMENT-DE-VERS
72 route du vieux bourg

69790 saint-Clément de vers

Téléphone: 04 74 04 51 82
mairie@saintclementdevers.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 juillet 2024 s'est réuni, sous la présidence de Madame le Maire le :

Le Jeudi 1^{er} Aout 2024 à 20h30.

Présents : Mmes, CHAUSSERAY, CREUZERAND, JOLIVET, PIGUET, TERNISIEN, TOURNIER.
Mrs, , BALLOT, GROBOST, SAVIGNAT.

Excusés : Mr DESCROUX, LARY,.

Secrétaire : Mme JOLIVET Nathalie

- **L'ordre du jour est le suivant :**

- Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2024
- Point sur les travaux du st clément.
- Appartement de la cure : Restitution Caution et nouveau bail.
- Tarif location Salle des fêtes et gîtes.
- Convention unique pluriannuelle- CDG69 2025/2027
- CLECT modification des statuts.
- Révisions des loyers-2024.
- Point sur voirie et parcelles à vendre.
- Questions diverses : (Appartement au-dessus de la mairie, point sur la rentrée 2024/2025, Nettoyage des poubelles...)

- **Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2024.**

Le conseil approuve le Procès-verbal.

- **Voirie**

Mme le maire informe le conseil qu'un administré aux Feuilletts à un regard de bouché il semblerait que la grille soit impossible à enlever. Mr Savignat ira voir sur place. Elle remercie Mr Grobsot et Mr Savignat pour leurs diverses interventions suite aux forts vent, la commune a subi des dégâts comme de

nombreuses chutes d'arbres, affaissement de talus... Elle remercie aussi Emmanuel JOLIVET qui a été sollicité et très réactif.

Une tournée voirie est nécessaire. Il faudra fixer une date prochainement.

La société Giraud est passée et a effectué la taille au niveau central. Un prochain passage d'élagage se fera aux alentours du mois d'Octobre.

Le conseil souhaite informer la population que chaque citoyen est responsable de l'entretien son trottoir, de sa haie coté route en hiver comme en été.

- **Convention unique pluriannuelle- CDG69 2025/2027**

Mme le maire rappelle que la collectivité bénéficie d'une convention avec le dcg69, elle a les missions suivantes :

- *Médecine préventive*
- *Conseil en droit des collectivités.*

Il est proposé de poursuivre ces missions pour une durée de 3 ans:

- *Médecine préventive*
- *Conseil en droit des collectivités.*

Les tarifs sont les suivants :

Nom de la mission	Tarif annuel
-Médecine préventive	87 €/agents
-Conseil en droit des collectivités.	370€

Le conseil est favorable.

- **Appartement de la cure : Restitution Caution et nouveau bail.**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une lettre de dédite datée du 1^{er} mai 2024 de Mme Parassin Marion et Mme Borciuch Caroline locataires de l'appartement de la cure depuis le 1^{er} Septembre 2023.

Un état des lieux se fera le vendredi 2 aout à 18h00 avec la commission bâtiment, avant la restitution de la caution de Mme Parassin Marion et Mme Borciuch Caroline qui était de 220 € soit un mois de loyer.

Cet état des lieux sera suivi de celui de l'entrée dans l'appartement de Mr Lucas Druart à 18h30.

Le conseil approuve le bail de Mr Druart Lucas, autorise Madame le maire à signer le contrat de location Et fixe le loyer annuel à 2 640 € (deux mille six cent quarante euros) soit 220 €/mois, payé chaque mois d'avance et qui pourrait être révisé tous les ans au 1er Octobre

Le bail prendra effet le 2 Aout 2024, et la retenue de garantie avant la remise des clés sera égale à 220 €.

- **Révision des loyers**

Madame le Maire rappelle que les loyers communaux sont révisibles tous les ans au 1er Octobre. Elle explique que la commune a l'intention de faire des travaux d'isolation et qu'un DPE sera fourni au locataire par la suite . En l'absence de ce DPE la commune renonce à appliquer la révision des loyers au 1^{er} Octobre.

Une nouvelle situation sera faite au 1^{er} Octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, y est favorable

Elle annonce que l'appartement au-dessus de de la mairie sera livre au 1^{er} octobre et une personne entrera aussitôt

- **Convention PALULOS**

Mme le maire annonce que la commune peut bénéficier d'une aide pour la rénovation si les logements sont conventionnés. Une convention sera signé avec Soliha

Le conseil est favorable

- **Point dossier subvention Cure.**

- Une demande de subvention avait été demandé auprès de la DETR au département, Fonds de concours. L'état nous alloue la somme de 75 200€.
- La subvention Palulos permettrait de bénéficier de 4000 € par logement
- Nous attendons le retour du département et du fonds de concours de la ccsb.

- **Ecole :**

Les règlements de la cantine, du bus sont acceptés. Une nouvelle institutrice a été nommée : Mme VARILLON Marie. Elle sera assistée par Corinne Deschaux-Forest comme AVS.

Les CE2 de l'année 2024/2025 seront décloisonnés sur les deux écoles : le matin ils seront à Propières et les après-midi à St clément. La cantine sera partagée aussi. Les CE2 mangeront le lundi et mardi à Propières et le reste de la semaine sur St clément de vers.

Une augmentation de 10 centimes par repas aura lieu à la demande de la résidence de la roche d'Ajoux. La mairie propose de prendre 5 cts en charge et 5 cts pour la part des parents en janvier 2025. Cette proposition sera présentée au premier conseil d'école.

Le conseil est favorable.

- **Point sur les travaux du St clément.**

La consultation sur les différents lots a eu lieu.

Mme le maire énonce les entreprises retenues et non retenues. Le montant global est annoncé. Les travaux débuteront en Septembre 2024.

Questions diverses :

- Des drapeaux du beaujolais sont proposés par la CCSB le conseil décide d'en demander, pour la salle des fêtes et devant le st clément.

- **Appui vélo :**

Mr Blanchin Come référent vélo à la CCSB propose d'installer 3 appuis vélos sur les sites suivants : A la salle des fêtes, devant la mairie, et vers les gites. Tout est pris en charge par la CCSB.

- Le nettoyage des poubelles se fera le jeudi 8 aout à partir de 14h00.

- **Les tarifs des salles des fêtes et gites :**

Les tarifs seront revus à la prochaine réunion, il est évoqué une augmentation de 10%.

- **Les parcelles à vendre**

Le prix des terrains est à 20€ le mètre carré.

Au 1^{er} octobre le conseil fera un retour aux personnes intéressés.

**La prochaine réunion est fixée au vendredi 13 septembre 2024
à 20h30 pour le conseil municipal.(sous toutes réserves)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.